

NOTICE PERMIS DE CHASSER

2012

1) UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : à compléter et à nous retourner

✗ AVEC TOUTES LES PIÈCES QUI VOUS SONT DEMANDÉES

✗ Un chèque bancaire ou postal ou un mandat cash de 16 € à l'ordre de L'Agent Comptable de l'ONCFS.

✗ Un second chèque bancaire ou postal ou un mandat cash de 30 € (pour les majeurs) et 15 € (pour les mineurs) à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ONCFS.

✗ Et un chèque bancaire ou postal ou un mandat cash de 16 € à l'ordre de la "Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or ».

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNÉ

2) A LA RECEPTION DE VOTRE DOSSIER

La Fédération des Chasseurs vous convoquera à une journée de formation théorique et une demi-journée de révision avec des examens blancs **obligatoires**.

Les convocations vous seront adressées 10 à 15 jours avant les dates de formations ou d'examens.

- **formation théorique** en salle à la Fédération sur une journée 9 h /12 h - 14 h /17h (Repas de midi à votre charge)
- **Examens blancs** à la Fédération une semaine avant l'examen officiel. (½ journée)

3) A L'ISSUE DE LA FORMATION THEORIQUE

La Fédération atteste de votre participation à la formation théorique et transmet à l'ONCFS la liste des candidats à convoquer à l'EXAMEN THÉORIQUE. Celui-ci se déroulera également à notre siège (durée: 2 heures maximum).

4) A L'ISSUE DE L'EXAMEN THEORIQUE

Si vous avez été reçu à l'examen théorique, la Fédération vous convoquera à la formation pratique.

- **Formation pratique** organisée par la Fédération sur le terrain de l'Ecole de Tir de Norges-la-Ville (durée une demi-journée).



Toute personne ayant échoué à un examen théorique ou pratique devra s'acquitter à nouveau du droit d'examen de 16 € à l'ONCFS.

5) A L'ISSUE DE LA FORMATION PRATIQUE

La Fédération atteste de votre participation à la formation pratique et transmet à l'ONCFS la liste des candidats à convoquer à l'EXAMEN PRATIQUE. Celui-ci se déroulera également sur le terrain de l'école de tir de Norges-la-Ville. Les candidats devront être présents $\frac{1}{2}$ heure avant l'heure de l'examen pratique afin de participer à une révision avec un formateur.



Toute personne qui ne suivra pas les formations obligatoires, ne sera pas convoquée à l'examen et le dossier d'inscription sera retourné.

**Le Président,
P. SECULA**

悃悃悃悃悃悃悃

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2006, le manuel de préparation est remis gratuitement. Dès la réception du dossier d'inscription dûment complété, celui vous sera adressé par retour du courrier.

Des DVD sont disponibles :

- à la Fédération au prix de 21 €.
- envoi par la poste : 23,18 € (21 € + 2,18 € affranchissement)

(Chèque à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte- d'Or)

Vous pouvez également consulter le site de la Fédération Nationale des Chasseurs pour plus d'informations sur les épreuves théoriques et pratiques :

<http://www.chasseurdefrance.com>